



**Syndicat Intercommunal de Traitement
des Eaux Usées de Colmar et Environs**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE

3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente, le **Comité Directeur du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)** légalement convoqué, s'est réuni à la station d'épuration de Colmar sous la présidence de Monsieur Olivier ZINCK, Président en exercice.

Etaient présents : 15 membres

ARNDT Denis, BETTER Philippe, DENZER-FIGUE Laurent, FURDERER Fabien, HABLITZ Christophe, HELMLINGER Marie-Joseph, KABUCZ Jean-François, KONRADT Nicolas, PERRET Dominique, SCHLUSSEL Benoît (arrivé à 18h15), SCHULLER Jean-Marc, SCHWOB Frédérique, STOECKLE Denise, UHLRICH-MALLET Odile, ZINCK Olivier

Membres ayant donné pouvoir : JACQUEY Guy (à ZINCK Olivier)

Membres excusés : ACKERMANN Mario, DISCHINGER Pierre, DURR Christian, DURR Roland (suppléé par FURDERER Fabien), HILBERT Frédéric, KAEHLIN Laurence, KEMPF Bernard (suppléé par Nicolas KONRADT), MATHIAS René, REINSTETTEL Patrick, SCHICKEL Norbert, STOEBNER Thierry, STOFFEL Marie-Laure

Secrétaire de séance : DENZER-FIGUE Laurent

Assistaient également :

LAMOOT Erwann – Colmar Agglomération

EDEL Rosette, MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITEUCE

Le Président, Monsieur ZINCK ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2025

Rapporteur : Monsieur le Président, Olivier ZINCK

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Comité Directeur,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Comité Directeur :

- nomme Laurent Monsieur DENZER-FIGUE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Comité Directeur du 11 décembre 2025

Les procès-verbaux des séances font l'objet d'un envoi électronique à l'ensemble des membres.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. COMPTE DE GESTION 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-président, Jean-Marc SCHULLER

Point annulé.

En raison d'un dysfonctionnement de l'application CDG-D depuis le 5 février, le responsable du Service de Gestion Comptable de Colmar n'est pas en mesure d'arrêter le compte de gestion des collectivités.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marc SCHULLER

Point annulé.

Le compte de gestion n'étant pas dressé par le responsable du SGC, le compte administratif ne peut être approuvé.

Bien que ce compte administratif ne puisse être approuvé, **Monsieur SCHULLER**, donne quelques éléments sur les comptes. Il précise que c'est la dernière année de présentation du compte administratif et compte de gestion, puisque le SITEUCE va passer au compte financier unique (CFU). En ce qui concerne le bilan de l'année 2025, l'essentiel a été dit lors du DOB. Il présente rapidement les chiffres des différentes sections budgétaires.

Monsieur le Président complète ces propos en revenant notamment sur la hausse de l'excédent. Il rappelle les efforts réalisés en matière d'optimisation énergétique (panneaux photovoltaïques ou encore pompes plus performantes). L'accroissement des contributions de 7% contribue également à cette augmentation. Cela traduit une gestion à long terme puisque cet excédent viendra financer le projet de méthanisation avec les nouvelles dépenses d'exploitation y afférentes.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marc SCHULLER

Point annulé.

Absence de validation du compte de gestion par le responsable du Service de Gestion Comptable de Colmar, donc reprise anticipée des résultats prévisionnels 2025 (cf. délibération n°5).

5. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-président, Jean-Marc SCHULLER

Le résultat de l'exercice 2025 s'élève à **14 912 626,57 €** d'excédent toutes sections confondues, validé par le comptable public, soit un excédent de **4 561 340,83 €** en section d'exploitation et un excédent de **10 351 285,74 €** en investissement, soit **11 330 811,74 €** corrigés des **979 526,00 €** de restes à réaliser.

Vu l'instruction interministérielle M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement, et les excédents dégagés dans chaque section,

DECISION

*Considérant l'avis favorable du Bureau du 03 mars 2026,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité :*
Affecte les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- à la ligne **002** « Résultat d'exploitation reporté » du budget primitif 2026 pour le solde de l'excédent, validé par le comptable public, soit **4 561 340,83 €**, servant au financement des dépenses d'exploitation,
- à la ligne **001** « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget primitif 2026 pour le solde de l'excédent, validé par le comptable public, soit **11 330 811,74 €**, servant au financement des dépenses d'investissement.

6. BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur le Vice-président, Jean-Marc SCHULLER

Les articles L.1612-1 et L.1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoient que le vote du Budget Primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution, et jusqu'au 30 avril lorsque l'année correspond à un renouvellement des organes délibérants.

Il est à noter que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Comité Directeur du 11 décembre 2025.

Le budget primitif 2026 reprend de manière anticipée les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 après approbation par le Comité Directeur.

La lecture du budget primitif fait apparaître les chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
Réelles	6 020 000,00	7 488 159,17
Ordres	845 000,00	50 500,00
Reprise des résultats n-1		4 561 340,83
Total exploitation	6 865 000,00	12 100 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Réelles	539 974,00	131 188,26
Restes à réaliser	979 526,00	
Ordres	50 500,00	845 000,00
Affectation au 1068		
Reprise des résultats n-1		11 330 811,74
Total investissement	1 570 000,00	12 307 000,00

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 03 mars 2026,
 Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte de la présentation faite du budget primitif 2026, de la présence de restes à réaliser et de la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025,
- approuve l'ensemble du budget primitif 2026 arrêté aux chiffres mentionnés ci-dessus,
- autorise le Président à engager les sommes inscrites au présent budget.

Monsieur SCHULLER présente les principaux postes de dépenses et revient notamment sur la hausse de 1,2 million d'euros correspondant à la nouvelle redevance de l'Agence de l'Eau, que le SITEUCE devra prélever auprès de ses membres et reverser à cette dernière. Ce montant se retrouve de fait, également en recettes. Le projet de budget est conforme aux éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président remercie **Monsieur SCHULLER**. Il souligne une dépense de 6 000 euros inscrite, liée au blocage des agriculteurs. Il estime que cette dépense n'est pas du ressort du SITEUCE et souhaite, pour une question de principe, la facturer à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Madame UHLRICH-MALLET communique sur les résultats de l'enquête suite à la mortalité de poissons dans l'III à la suite de l'épisode orageux de fin mai 2025. La Région Grand Est avait déposé plainte contre X. Cette enquête a été conclue par un non-lieu.

Monsieur le Président a été assez ferme sur ses réponses aux médias à ce sujet.

Monsieur SCHLUSSEL précise que Colmar Agglomération avance sur la question des déversements, notamment via les travaux du schéma directeur d'assainissement.

Madame UHLRICH-MALLET rappelle également que dans le cadre de ce SDA, la revégétalisation et la création des noues sont appréciées par les habitants.

7. REPARTITION DES CHARGES ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES - ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur le Vice-président, Jean-Marc SCHULLER

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 laissent apparaître une contribution des collectivités s'élevant à : **6 093 784,00 € HT**.

Base de calcul (selon délibération n°6 du 18 mars 2010) : 7 828 516 m³, dont

- 6 424 186 m ³ pour Colmar Agglomération	82,061 %
- 638 884 m ³ pour la Communauté de Communes de la Vallée de Munster	8,161 %
- 262 348 m ³ pour le Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III	3,351 % ⁽¹⁾
- 24 290 m ³ pour la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach	0,310 % ⁽¹⁾
- 110 981 m ³ pour le Syndicat Mixte Assainissement du Vignoble	1,418 %
- 367 827 m ³ pour la Communauté de Communes de Vallée de Kayzersberg	4,699 %

REPARTITION

1. Part à la charge de Colmar Agglomération (CA)

6 093 784,00 x 82,061 %	5 000 620,09 €
T.V.A. 10,0 %	500 062,01 €
TOTAL T.T.C.	5 500 682,10 €

2. Part à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM)

6 093 784,00 x 8,161 %	497 313,71 €
T.V.A. 10,0 %	49 731,37 €
TOTAL T.T.C.	547 045,08 €

3. Part à la charge du Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)

6 093 784,00 x 3,351 %	204 202,70 €
T.V.A. 10,0 %	20 420,27 €
TOTAL T.T.C.	224 622,97 €

⁽¹⁾ Compte-tenu de la réduction de 24 % pour réseau séparatif

4. Part à la charge de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB)

6 093 784,00 x 0,310 %	18 890,73 €
T.V.A. 10,0 %	1 889,07 €
TOTAL T.T.C.	20 779,80 €

5. Part à la charge du Syndicat Mixte Assainissement du Vignoble (SMAV)

6 093 784,00 x 1,418 %	86 409,86 €
T.V.A. 10,0 %	8 640,99 €
TOTAL T.T.C.	95 050,85 €

6. Part à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg (CCVK)

6 093 784,00 x 4,699 %	286 346,91 €
T.V.A. 10,0 %	28 634,69 €
TOTAL T.T.C.	314 981,60 €

ECHEANCIER

Le tableau ci-dessous précise la date et le montant TTC des versements à effectuer par les collectivités membres :

Echéances	CA	CCVM	SIEPI	CCARB	SMAV	CCVK
JANVIER 2026	1 375 170,52 €	136 761,27 €	56 155,74 €	5 194,95 €	23 762,71 €	78 745,40 €
AVRIL 2026	1 375 170,52 €	136 761,27 €	56 155,74 €	5 194,95 €	23 762,71 €	78 745,40 €
JUILLET 2026	1 375 170,53 €	136 761,27 €	56 155,74 €	5 194,95 €	23 762,71 €	78 745,40 €
OCTOBRE 2026	1 375 170,53 €	136 761,27 €	56 155,75 €	5 194,95 €	23 762,72 €	78 745,40 €
TOTAL	5 500 682,10 €	547 045,08 €	224 622,97 €	20 779,80 €	95 050,85 €	314 981,60 €

NB : concernant la participation de la commune d'Ostheim, il est proposé de retenir un montant théorique de 56 154,55 € HT pour une année complète, basée sur 72 141 m3 déclarés pour l'année 2024. Un prorata temporis sera appliqué à la date de raccordement effectif.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 03 mars 2026,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Décide du recouvrement des contributions pour l'année 2026 selon l'échéancier défini ci-dessus,*
- *Décide d'un recouvrement au prorata temporis pour la commune d'Ostheim.*

8. DIVERS :

- **Compte Rendu d'activité** du Président, des Vice-Présidents, du Bureau, des délégués au SMRA et à la Colmarienne des Eaux. Monsieur le Président rappelle l'ensemble des réunions liées au projet de méthaniseur, qui est très intéressant et très enrichissant.
- **Monsieur le Président** tient à remercier l'assemblée et son soutien, depuis le premier jour toutes les réunions se sont passées avec une satisfaction énorme. Tous les membres y ont fortement contribué. Il salue également les délégués dont le mandat s'arrête. Enfin, en préambule à la présentation de l'exploitant, il tient à souligner que ce nouveau contrat a permis de gagner en euros constants près de 400 000 euros par an et près de 800 000 euros pour non atteinte de son contrat d'objectif.
- **Présentation du rapport de l'exploitant** : bilan de l'année 2025 et du contrat 2021-2025. Monsieur le Président remercie Mmes GREFFE et RIFF pour la qualité de leur présentation.

Les membres du Comité n'ayant plus de questions ni de remarques, le Président lève la séance à 19h55.

Le secrétaire de séance

Laurent DENZER-FIGUE



Le Président

Olivier ZINCK

